

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 21 août 2020**

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le 21 août 2020 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 14.08.2020

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme CAMPOURCY, M. DELMON, Mme BOON, M. LEVASSEUR, Mme BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, FAYEMENDY, Mme HALL.

Excusé : M. DELTORT

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Suite aux renseignements donnés par la Préfecture, la lecture du compte rendu faite par le plus jeune conseiller n'est qu'une tradition. Mmes BOON et BROUSSE se portent volontaires pour lire les comptes rendus des séances du Conseil Municipal.

Mme BOON lit le compte rendu de la réunion du 3 juillet 2020 ; le registre est signé.

Monsieur le Maire tient à préciser, qu'en attendant plus de clarté sur le bilan financier de la commune, les indemnités versées au Maire et aux 4 adjoints restent au même taux qu'en 2004, alors que le gouvernement donne aux collectivités la possibilité de les augmenter de 30 %.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour de la séance ne sera pas conduit comme prévu mais que tous les points seront abordés. Monsieur le Maire propose de débiter par le bilan financier.

### I – BILAN FINANCIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, en présence des adjoints, Mme CORNIOT, Conseillère financière du Trésor Public auprès des collectivités locales.

Le bilan qu'elle expose fait apparaître que la dette de la commune a presque doublé : 1,88 % entre 2015 et 2019, soit 959 € par habitant (enfant compris).

En comparaison, pour les communes de même importance, les montants sont pour :

- le département : 635 € par habitant,
- la région : 725 € par habitant,
- le pays : 597 € par habitant.

La conclusion de l'étude financière de Mme CORNIOT est que la commune a effectué beaucoup d'emprunts, d'où la nécessité de faire une pause pour les opérations d'investissements.

## **II – BILAN TRAVAUX TRANCHE 3**

### **1. ECLAIRAGE MAIRIE**

La pose de réglettes tricolores était programmée sur la façade de la mairie avec une participation communale de 4 160 €. Après discussion, en raison des dépenses prioritaires, le Conseil vote à l'unanimité le report de l'éclairage sur la façade de la mairie.

### **2. FONTAINE – PLACE DE LA MAIRIE**

Pour remplacer les travaux concernant le local poubelle qui n'ont pas été réalisés, une fontaine a été installée (bac en acier corten). Son coût s'élève à 4 500 €. Pour finaliser son fonctionnement, il reste à y installer une pompe, des plantes aquatiques pour un montant de 4 129 €. De plus, une rambarde de protection contre les chutes est indispensable du côté du bâtiment mairie.

Après discussion, et vote à l'unanimité, le Conseil donne la priorité à la sécurité et reporte à une date ultérieure l'équipement de la fontaine.

### **3. SECURITE ROUTIERE**

A/ Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur BLADINIÈRES et Monsieur TAUPE (Service Territorial Routier) pour faire un point.

Route de Montcabrier (R.D. 58), les véhicules arrivent trop vite à l'intersection avec la rue du mini-golf desservant le lieu-dit « la Combe » ; un stop est à l'étude.

Même situation sur la R.D. 811 : un projet est à l'étude pour sécuriser le carrefour.

B/ Mme CAMPOURCY attire l'attention des membres du Conseil sur les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite pour se rendre dans les commerces Boulevard Gustave Joubert ; les places sont souvent occupées par le stationnement de « voitures-ventouses ». Un rappel du stationnement « minutes » va être à nouveau distribué.

## **III - TRAVAUX VOIRIE**

Monsieur PEUCH, responsable de la voirie, informe l'assemblée qu'au mois de juillet, le service voirie de la Communauté de Communes a engagé des travaux de réfection de la route de Debasse ; le revêtement définitif sera fait dans les semaines à venir.

Monsieur PEUCH informe les membres du Conseil que le trottoir devant l'épicerie est en très mauvais état (déjà plusieurs chutes). Un devis avait déjà été établi en janvier par le service voirie de la Communauté de Communes pour la réfection du trottoir. Après discussion, le conseil municipal accepte ce devis ; les travaux commenceront en octobre-novembre 2020.

## **IV – EXTENSIONS RESEAU EDF**

Deux dossiers de certificats d'urbanisme opérationnels (pour projets de construction de maison d'habitation) ont été refusés aux lieux-dits « Girardet » et « la Gare ». Les unités foncières ne sont pas actuellement desservies en électricité et il faut donc prévoir des extensions de réseau. Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que, pour ces 2 projets, la participation communale s'élève à 8 000 €. Il est possible de mettre à la charge des pétitionnaires la part communale de ces extensions et ce par le biais de Projets Urbains Partenariaux (PUP). Pour ce faire, une convention doit être passée entre la commune de DURAVEL et les pétitionnaires qui précise toutes les modalités de ce partenariat.

Par ailleurs, la convention PUP exonère les signataires de la taxe d'aménagement (TA) pendant une durée qui ne peut excéder 10 ans.

Après discussion, l'assemblée approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de rencontrer les pétitionnaires pour leur présenter cette possibilité.

## **V – LIGNE BUS MONSEMPRON-LIBOS/CAHORS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, à compter du 31 août 2020 et pour un ticket à 2 euros : 2 nouvelles lignes entrent en fonctionnement.

- Monsempron-Libos / Cahors en passant par Duravel : les arrêts sont « place de la mairie »
- Vire-sur-Lot / Cahors.

## **VI - DESIGNATION D'UN REFERENT « ENVIRONNEMENT » DE LA COMMUNE AUPRES DU SYDED DU LOT**

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte : « Déchets », « Bois-énergie », « Eau potable », « Assainissement », et « Eaux naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer, en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire.

Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux,...),
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration,...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la

communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du Conseil Municipal auprès des citoyens, des associations, ou de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2020, si les conditions sanitaires le permettent, afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Madame Mary HALL se déclare candidate titulaire et Mme Valérie BROUSSE se déclare candidate suppléante.

Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner comme référents « environnement » de la commune :

- Mme Mary HALL, titulaire,
- Mme Valérie BROUSSE, suppléante.

## **VII - DESIGNATION DES DELEGUES AU « SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT »**

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » (SDAIL),

Vu l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la Collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,

Vu la séance d'installation du Conseil en date du 3 juillet 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée Générale :

Monsieur Eric DARQUES-ROSE,

- et comme suppléant :

Monsieur Laurent ROUCH,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

## **VIII – ANNULATION VENTE VEHICULE**

Le Maire informe l'assemblée, qu'en date du 16 juin 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur la vente du tracteur « Massey Ferguson » mais qu'aucun document nécessaire à la cession du véhicule n'a été établi à ce jour.

Considérant que ce matériel est nécessaire au bon fonctionnement des services techniques.

Considérant que des travaux de remise en état sont réalisables,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de conserver ce véhicule et de réaliser les travaux nécessaires.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de garder ce véhicule.  
Cette délibération annule celle prise le 16.06.2020 sous le n° 2020-01.

## **IX - QUESTIONS DIVERSES**

**1. ECOLE :** le 29 juillet 2020 a eu lieu une réunion avec Caroline RAMOS, directrice.

Mme DAVID, responsable des affaires scolaires, donne un compte rendu à l'assemblée.

\* Effectifs des classes de Duravel : CE1 : 21 élèves

CE2 - CM1 : 20 élèves

CM1- CM2 : 20 élèves

Pour info, il y a 19 élèves à Touzac (CP) et 51 élèves maternelles (3 niveaux) à Soturac.

A noter que plusieurs élèves sont partis sur Puy l'Evêque ; mais l'arrivée de nouvelles familles compense ces départs.

\* Projets pédagogiques autour de l'histoire et du patrimoine : plusieurs sorties correspondant aux périodes étudiées. Mobiliser les « anciens » pour expliquer les vieux métiers, visite du village du Bournat, chasse aux trésors.

\* Cérémonie du 11 novembre : la mairie souhaiterait que les enfants participent à cette cérémonie avec chant de la Marseillaise. Cela pourrait s'intégrer dans un projet d'exposition et une participation des élèves à un « concours » sur la vie d'un poilu.

\* Aide aux devoirs : à la recherche de bénévoles

\* Sécurité : une rubalise sécurise le passage des élèves entre l'école et le bus.

Il est à noter que le stationnement des voitures gêne les manœuvres du bus. Il faut informer les parents de l'interdiction de stationner aux heures du ramassage scolaire avec l'affichage d'un arrêté et d'un panneau.

\* Aménagement informatique des classes : actuellement, seule la classe de la directrice est équipée d'un matériel informatique obsolète. Les autres classes devraient être également équipées. Un projet sera monté dans l'année pour rechercher des aides financières (subventions, dotations, ...)

Il faut également trouver un prestataire pour l'entretien et la maintenance du matériel.

**2. SALLE DES ASSOCIATIONS :** Monsieur LAMBERT, Kinésithérapeute à Duravel, demande à utiliser la salle des associations 2 fois par semaine pour y conduire, bénévolement, des ateliers d'activités physiques adaptées et individualisées sur ordonnance (groupe de 5 personnes maximum). Après discussion, l'assemblée accepte à l'unanimité la demande de Monsieur LAMBERT.

**3. COURRIER DE MME ESCAUT :** Monsieur le Maire lit le courrier reçu de Mme ESCAUT, domiciliée « la Combe » qui expose la difficulté de déposer les poubelles depuis que les containers place de la mairie ont été enlevés et déplacés. La mairie va étudier la possibilité d'installer 4 containers au fond de la place, côté de l'escalier.

**4. MATERIEL :** Monsieur ROTTIER, responsable des services techniques, informe l'assemblée que les employés ont besoin de matériel ; à savoir une visseuse, un perforateur avec batteries de rechange, une tronçonneuse à main et une petite tondeuse pour les endroits non accessibles avec le tracteur. Après discussion, l'assemblée charge Monsieur ROTTIER de demander des devis pour l'achat du matériel.

**5. INTERVENTION DE MONSIEUR LAFON :** Monsieur Daniel LAFON remercie la municipalité ; il annonce la réédition d'un fascicule, revu et étendu sur la riche histoire de Duravel. Les journées du patrimoine des 18 et 19 septembre verront des petits

groupes déambuler dans le village et visiter des lieux emblématiques comme le château Boutier.

Monsieur LAFON étudie la possibilité qu'un étudiant en master du patrimoine vienne plusieurs jours par semaine pour soutenir les bénévoles déjà engagés à la vitrine communale qui a reçu cet été de nombreuses visites malgré les restrictions sanitaires.

**6. DEFIBRILLATEUR** : la batterie du défibrillateur doit être changée

**7. DATES** : - Assemblée Générale du Sporting Club Duravellois le dimanche 6 septembre à 10 h 45, salle Jean JARDEL

- Le conseil municipal convie la population à un vin d'honneur le samedi 26 septembre 2020 à 18 h, salle Jean JARDEL, si les consignes sanitaires en vigueur le permettent.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.